

2579 - Sa femme ne fait pas d'enfant alors que lui en veut davantage

question

Depuis deux ans, ma femme a subi une opération chirurgicale entraînant l'ablation de l'utérus et des organes de procréation. Elle a franchi ce pas sur sa propre responsabilité avec l'accord du médecin, compte tenu des complications pouvant atteindre l'ovaire et laisser des séquelles nocives à long terme. Pourtant, je voulais avoir d'autres enfants avec elle. Etant donné que nous sommes musulmans, je désire réaliser ce souhait afin de pouvoir élever mes enfants à l'ombre de la religion musulmane. J'ai éprouvé du remords et de la tristesse quand ma femme a subi l'opération. J'ai beaucoup hésité à lui faire part de ce qui se passait dans ma tête pour éviter d'accroître ses soucis. Après l'opération, j'ai été surpris de découvrir que mon épouse avait changé. Il y a eu beaucoup de complications et elle a perdu le désir d'avoir des rapports intimes avec moi. Pourtant, j'éprouve toujours le désir d'avoir plus d'enfants, et la vie passe [vite].

Nous avons deux enfants : notre fils qui a 11 ans et son fils a elle qui en a 15. Le premier a accepté les enseignements de l'Islam et s'est converti tandis que le second a rejeté l'Islam totalement. Je les aime tous les deux, mais ce qui s'est passé pour ma femme m'a beaucoup surpris. Je désire commencer une nouvelle vie sans abandonner ma famille actuelle. Ma femme a refusé que j'épouse une autre, bien que son option ne fût pas stipulée dans le contrat sous forme de condition. Je sais qu'elle m'abandonnera si je me remarie. Ma question est : quel conseil me donnez-vous ? J'aime ma femme, mais je veux davantage d'enfants. J'éprouve un fort désir d'être un père pour la seconde fois et d'éduquer mes enfants dans le cadre de la religion musulmane, mais ma femme refuse que je me remarie, même de façon légale au regard de la religion.

Je cherche une issue de l'impasse dans laquelle je vis. Croyez-vous que mon désir de commencer une nouvelle vie familiale est légal ? Qu'en pense la religion ? Merci.

la réponse favorite

Votre désir de constituer une nouvelle famille est légal. Votre dessein qui est d'avoir plus d'enfants est également parfaitement légal. Votre femme n'a aucun droit de s'y opposer. Si elle vous abandonne pour votre second mariage, elle commet un péché. Recommandez-lui la patience devant ce qu'Allah a décrété et dites-lui que vous serez équitable en cas d'un nouveau mariage, comme Allah l'a recommandé. Brisez la barrière de la peur et allez chercher une femme amoureuse, prolifique et pieuse. Quiconque se confie à Allah, Celui-ci lui suffira. Attendez-vous à ce qu'Allah dissipe vos soucis et facilite vos difficultés. Continuez à appeler l'autre enfant à l'Islam. Peut-être Allah éclairera son coeur et le guidera vers l'Islam grâce à vous. Nous demandons à Allah de vous assister.